



Conditions d'entrée dans le cursus de formation

Activité sportive : **ARTS MARTIAUX**

1°) Être licencié UFOLEP

2°) Valider une période probatoire d'expérience associative d'au moins 20 heures

3°) Age requis défini par la CNS ou le GTS :

au moins 17 ans à l'entrée en formation
et au moins 18 ans à l'obtention du BF1A ou du BF10



4°) Justifier d'un niveau technique de pratique dans l'activité

Ce niveau défini par la CNS ou le GTS concerné constitue le niveau technique requis pour que le stagiaire puisse suivre un stage de formation dans des conditions optimales d'apprentissage et de sécurité.

Ce niveau technique de pratique sera évalué, dans l'association, durant la période probatoire.

Niveau requis : -

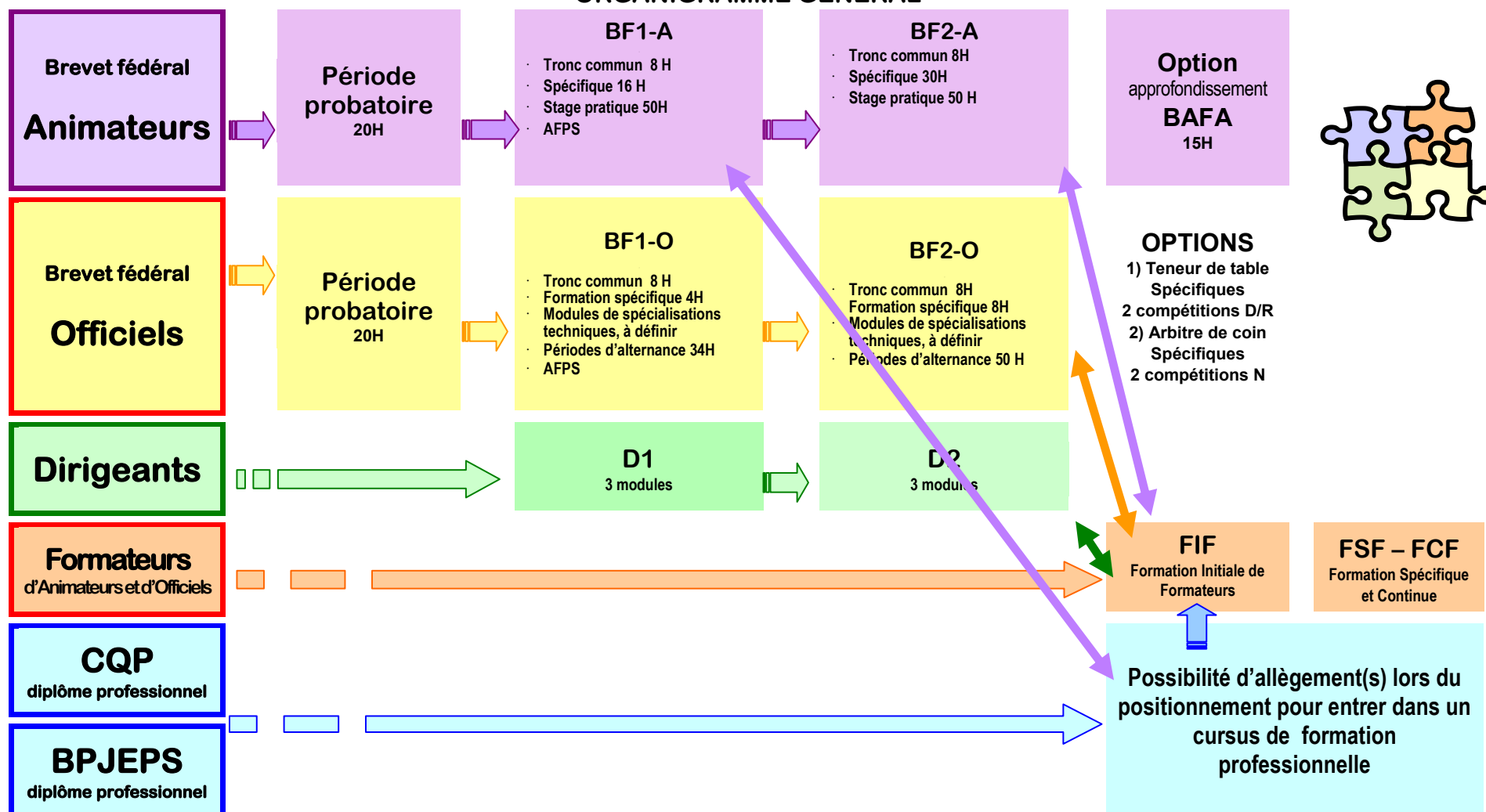
-JUDO-JUJITSU ET KARATE ceinture marron

- AUTRES ARTS MARTIAUX 1° KYU ou équivalent





ORGANIGRAMME GENERAL



N.B. Des reconnaissances de compétences diplômantes peuvent être obtenues par :

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience (diplômes professionnels)

RICA : Reconnaissance Interne des Compétences Acquis. (Brevets fédéraux Ufolep)

AFPS : Attestation de Formation aux Premiers Secours



La chronologie de la formation

NB : La formation « Tronc commun » précède impérativement la formation « Spécifique »

La chronologie des temps de formation (en continu ou en alternance) est déterminée par la structure organisatrice, en fonction des impératifs liés à l'implantation du stage (proximité ou éloignement, externat ou internat, disponibilité des stagiaires, etc...).

BF1 A et O

	En continu	En alternance
1	Période probatoire	Période probatoire
2	Formation Tronc commun	Formation Tronc commun
3	Formation spécifique	Stage en situation dans l'association « Vie associative »
4	Stage en situation dans l'association « Vie associative »	Formation spécifique
5	Stage en situation dans l'association « animateur » ou « Officiel »	Stage en situation dans l'association « animateur » ou « Officiel »
6	Formation aux « Premiers secours »	Formation aux « Premiers secours »
7	Obtention du Brevet Fédéral 1^{er} degré	

BF2 A et O

	En continu	En alternance
1	Formation Tronc commun	Formation Tronc commun
2	Formation spécifique	Stage en situation dans l'association « Vie associative »
3	Stage en situation dans l'association « Vie associative »	Formation spécifique
4	Stage en situation dans l'association « animateur » ou « Officiel »	Stage en situation dans l'association « animateur » ou « Officiel »
5	Obtention du Brevet Fédéral 2^{ème} degré	



Organigramme général

ANIMATEURS			Brevet Fédéral 1 ^{er} degré BF 1 A	Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré BF 2 A	Approfondissement BAFA	Options
Conditions d'entrée en formation			Avoir 17 ans (débuter par UC Probatoire)	Etre titulaire du BF1 A complet et AFPS	Complément à BF1 A	Définies par CNS / GTS
Compétences visées			EC d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association. EC de participer à l'organisation de l'activité dans le département	EC d'animer et gérer un projet d'animation dans l'association et dans le département ou la région. EC de participer aux actions d'une équipe de formation	EC d'intégrer des notions liées aux centres de vacances et de loisirs	
Durée totale			94H (20+8+16+50.)	8H (8+30+ 50)	15H	
Compétences capitalisables			Être capable de :	Être capable de :	Être capable de :	
Période probatoire 20H			•S'intégrer à une vie associative à des fins d'animation ou de gestion. Maîtriser les bases techniques nécessaires à la pratique de l'activité			• • • • • • • • • • •
Tronc com mun 8 h.	UCC TC.1	Mouvement Associatif et Sportif	•Participer au fonctionnement de son association UFOLEP.	•Positionner son association dans son environnement. •Contribuer à la mise en œuvre d'un projet adapté à ses prérogatives		
	UCC TC.2	Animation pédagogique	•Mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission	•Mettre en œuvre un projet adapté à sa mission		
	UCC TC.3	Sécurité de la pratique	•Animer sans risque, en tenant compte des données scientifiques	•Prendre en compte les incidences biologiques et mécaniques liées à sa pratique, dans une démarche de transmission de savoirs.		
Activi té Spor tive 16 h.	UCC A.S. 4	4.1 Technique et Pédagogie	•Identifier et mettre en œuvre des actions motrices de base •Identifier des techniques sportives à différents niveaux de pratique •Mettre en œuvre des situations d'apprentissage évolutives pour développer des actions motrices de base. •Concevoir, animer et évaluer des séquences d'apprentissage	•Approfondir ses connaissances et ses compétences techniques •Transmettre des connaissances	•Observer et analyser •Se sensibiliser aux spécificités de la vie collective	
		4.2 Législation	•Identifier et appliquer des textes réglementaires généraux et spécifiques, liés à la pratique sportive	•Prendre en compte l'évolution des textes réglementaires •Approfondir ses connaissances	•Connaître la législation relative à la pratique en C.V.L. – V.V. – et C.L.S.	
		4.3 Sécurité de la pratique	•Identifier et prévenir les risques liés à l'activité •Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers sur le lieu et autour du lieu de pratique •Prendre en compte des incidences physiologiques et biologiques relatives aux activités	•Connaître et être capable d'analyser les risques liés à l'activité •Rédiger des fiches didactiques, adaptées à la pratique de l'activité •Connaître les inter- relations entre la pratique et les actions motrices mises en œuvre.	•Maîtriser les notions de responsabilité •Identifier les besoins du public	
		4.4 Environnement	•Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et aux matériels •Agir en fonction des contraintes qui en découlent •Prendre en compte la protection du milieu	•Identifier les contraintes liées aux milieux d'évolution et aux matériels utilisés - Les faire accepter - Les faire respecter.	Prendre en compte l'environnement dans la gestion de l'activité	
Formation en alternance en association 50 h.	Stage Pratique dans l'Association		•Participer à la vie de son association et à la vie du Comité départemental Ufolep	•Connaître la Fédération et son organisation régionale.		
	Stage Pratique en Animation		•Prendre en charge l'animation d'un groupe dans son association et gérer l'activité dans sa globalité	•Réaliser un projet au niveau départemental ou régional, en liaison avec leurs commissions techniques		
AFPS			•Etre titulaire d'une attestation de formation			



Brevet fédéral 1 ^{er} degré animateurs et officiels		BF 1 A et BF 1 O	Tronc commun	8H
Conditions d'entrée en formation (pré requis) : Avoir l'âge requis par CNS/GTS concerné. Avoir vécu et fait valider la période probatoire				
Compétences visées : EC d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département et la région.				
UCC - T.C - 1.1 Mouvement Associatif et Sportif - 3H	UCC - T.C - 1.2 Animation pédagogique - 2H30	UCC - T.C - 1.3 Sécurité de la pratique - 2H30		
Compétences visées Etre capable de participer au fonctionnement de son association Ufolep.	Compétences visées Etre capable de mettre en œuvre des situations adaptées à sa mission.	Compétences visées Etre capable d'animer sans risque, en tenant compte des bases scientifiques en matière de sécurité.		
Capacités recherchées - se situer dans son parcours individuel de formation - décliner les principes fondamentaux de la loi 1901. La loi sur le sport de 1984, etc.. - participer à la vie de son association - identifier les rôles, statuts et fonctions des membres de l'association - connaître la délégation départementale UFOLEP et le fonctionnement des CTD " Commissions Techniques Départementales " - connaître les démarches administratives pour la prise de licence.	Capacités recherchées - observer et évaluer - identifier et prendre en compte les différents publics - adapter ses méthodes d'apprentissage à cette « autre idée du sport » - accueillir, sensibiliser et informer - connaître les règles pour construire une séance - mettre en œuvre des situations simples et les enchaîner dans une logique pédagogique.	Capacités recherchées - mobiliser les connaissances de base en anatomie, physiologie et biomécanique - écouter, rassurer, mettre en confiance - identifier les risques liés à sa pratique - identifier les règlements généraux - agir en cas d'accident, d'incident ou de blessure - connaître les consignes de sécurité et les gestes de premier secours adaptés aux situations d'urgence possible - connaître les risques liés au dopage et aux conduites addictives		
Contenus synthétiques de formation - présentation du PNF et du Plan Individuel de Formation - l'association loi 1901. Généralités sur les lois sur le sport, en cours - création et fonctionnement de l'association - la Ligue de l'Enseignement - l'UFOLEP (les différentes structures, les valeurs, le système fédéral) - fonctions du bénévole, du salarié	Contenus synthétiques de formation - les différents publics - fiche d'observation - l'animateur - le rôle de l'officiel dans l'animation - principes de construction d'une séance d'animation - l'évaluation (référence à l'annexe 4 de la mallette formation)	Contenus synthétiques de formation - biomécanique - cardio-vasculaire et cardio-pulmonaire - sécurité (conduites à tenir) - risques liés au dopage et aux conduites addictives (généralités) - règlements généraux applicables aux brevets fédéraux		



Présentation générale

UC AS - 1-A-4 - Activité Sportive –16H (NB : Les quotas horaires peuvent être augmentés selon les exigences de la discipline sportive)

Compétences visées : EC d'animer, de gérer un projet d'animation dans l'association EC de participer à l'organisation de l'activité départementale			
Unité de Compétences Capitalisables A.S - 1-A-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE	UCC A.S - 1-A-4.2 LÉGISLATION	UCC A.S - 1-A-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE	UCC A.S - 1-A-4.4 ENVIRONNEMENT
Proposition de répartition horaire : 9H minimum	1H minimum	4H minimum	2H minimum
<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : - Identifier et mettre en oeuvre des actions motrices de base, avec une technique juste, appropriée et codifiée - Identifier des techniques sportives, à différents niveaux de pratique, jusqu'au haut niveau - S'appuyer sur les besoins du public pour adapter ses démarches pédagogiques - Créer et mettre en œuvre des situations d'apprentissage pour développer les actions motrices de base. - Concevoir, animer et évaluer des actions d'apprentissage et un projet d'animation adapté au public.	<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : - Identifier et appliquer des textes législatifs et réglementaires, généraux liés à l'activité. - Identifier et appliquer les règlements sportifs définis par l'Ufolep	<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : - Identifier et prévenir les risques liés à l'activité - Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités - Assurer la sécurité dans et hors pratique.	<u>Compétences capitalisables</u> Etre capable de : - Connaître les milieux et les matériels et s'y adapter. - Réagir en fonction des contraintes - Prendre en compte la protection du milieu
<u>Capacités recherchées</u> - La connaissance et la maîtrise de la technique - La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en œuvre. - L'animation pédagogique spécifique - L'observation et l'évaluation en rapport avec l'activité	<u>Capacités recherchées</u> - Connaître les réglementations concernant la pratique de l'activité - Connaître les responsabilités juridiques et morales des pratiquants, des animateurs bénévoles et des professionnels - Mettre en pratique ses connaissances	<u>Capacités recherchées</u> - Analyser l'ensemble des conditions de pratique pour organiser la conduite de son groupe en toute sécurité - Identifier les niveaux de pratique, repérer les comportements à risques et repérer les situations dangereuses. - Connaître la conduite à tenir en cas d'accident, d'incident ou de blessure - Acquérir un comportement responsable - Aborder les aspects essentiels de la bio mécanique et de la traumatologie relatifs à l'activité - Connaître le fonctionnement des chaînes motrices mises en action - Identifier les principaux traumatismes inhérents à l'activité et savoir les prévenir	<u>Capacités recherchées</u> - Prendre en compte les prévisions météorologiques locales - Prendre en compte les différents matériels - Prendre en compte la nature du milieu d'évolution (notamment en fonction de l'âge)



Brevet fédéral 1 ^{er} degré Animateur	BF 1 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
Unité de Compétences Capitalisables A.S -1-A-4.1 TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE Proposition de répartition horaire : 9H minimum		Etre capable de : • Identifier et mettre en œuvre des actions motrices de base, avec une technique juste, appropriée et codifiée • Identifier des techniques sportives, à différents niveaux de pratique, jusqu'au haut niveau- • S'appuyer sur les besoins du public pour adapter ses démarches pédagogiques • Créer et mettre en œuvre des situations d'apprentissage pour développer les actions motrices de base. • Concevoir, animer et évaluer des actions d'apprentissage et un projet d'animation adapté au public.
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
La connaissance et la maîtrise de la technique	Actions motrices de base : ▪ Chutes, ▪ Techniques (debout, sol, genoux, ...) ▪ Déplacements (en ligne, espace, ...) ▪ Formes d'attaque (avec préhension, sans préhension,...) ▪ Formes de défense (immobilisation, projection,...).	
La connaissance et la prise en compte des différents publics pour des mises en œuvre.	Connaissance des caractéristiques physiologiques : ▪ Morpho biologiques ▪ Psychomotrices et cognitives Connaissance des projets personnels : ▪ Motivation ▪ Choix de l'activité	
L'animation pédagogique	▪ Préparation des cours (échauffements, activités, étirements, retour au calme) ▪ Conduite de chaque phase en fonction de la progression prévue trimestrielle/annuelle ▪ Mise en place de situations éducatives pour développer les formes d'applications point de départ : les verbes d'action...) ▪ Formes d'entraînement: individuel et/ou collectif	
L'observation et l'évaluation en rapport avec l'activité	▪ Mesure de l'écart entre les résultats attendus et ceux observés ▪ Mise en place de formes d'évaluation : compétitions, contrôle de connaissances (ceintures) et autoévaluation, ▪ Observation et écoute des attentes du public.	





Brevet fédéral 1 ^{er} degré Animateur	BF 1 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S - 1-A-4.2 LÉGISLATION Proposition de répartition horaire : 1H minimum		Être capable - d'Identifier et d'appliquer les textes législatifs et réglementaires généraux liés à l'activité. - d'Identifier et d'appliquer les règlements sportifs définis par l'Ufolep
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
La connaissance des réglementations concernant la pratique de l'activité	- Connaissances des : - règlementations des salles liées à l'activité - réglementation liées à l'encadrement bénévole ou professionnel - agrément du ministère jeunesse et sports - règlements sportifs Ufolep	
L'identification des responsabilités juridiques et morales des usagers et des animateurs bénévoles	- Connaissance du champ d'intervention de l'animateur ARTS MARTIAUX bénévole ou professionnel - dans le cadre d'une association agréé UFOLEP	
La mise en pratique de ces connaissances	Réalisation d'une procédure de conduites à suivre en cas d'incidents	
Évaluation	A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage	



Brevet fédéral 1 ^{er} degré Animateur	BF 1 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S -1-A-4.3 SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE Proposition de répartition horaire : 4H minimum		Être capable de : ▪ Identifier et prévenir les risques liés à l'activité ▪ Prendre en compte les incidences physiologiques et biomécaniques relatives aux activités ▪ Assurer la sécurité dans et hors pratique
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
Les connaissances générales	<i>Connaître les règles de sécurité:</i> ▪ dans l'action (gestuelles, déplacements....) ▪ passives (salles, surface de combat.....) ▪ connaître les causes et responsabilité des incidents ou accidents ▪ connaître les règles d'arbitrage	
Les connaissances liées à l'activité (matériel – pratiques)	▪ Connaissance des règles élémentaires : situations dangereuses (étranglements, clefs..) gestes interdits (clefs de cou, coups portés) ▪ Connaissance de l'appareil locomoteur (luxation, entorses, mal de dos....) ▪ Connaître les équipements nécessaires à une bonne pratique de l'activité (vêtements, matériels....)	
Les connaissances appliquées au milieu	▪ Connaître les règles élémentaires de la gestion de l'effort	
Évaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	



Brevet fédéral 1 ^{er} degré Animateur	BF 1 A	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE : ARTS MARTIAUX
UCC A.S -1-A-4.4 ENVIRONNEMENT Proposition de répartition horaire : 2H minimum		Être capable de : - Connaître les milieux et les matériels et s'y adapter. - Identifier et réagir de façon adaptée aux contraintes du milieu - Prendre en compte la protection du milieu
Tableau à renseigner par la CNS / GTS		
Domaines des capacités recherchées	Connaissances théoriques et pratiques à acquérir	
La connaissance du milieu de vie (habitat, faune, flore, culture, météo)	<i>Prise en compte de l'environnement : équipements nécessaires à la pratique et dans la mesure du possible correspondant à un label écologique (choix des peintures, des revêtements sols, murs etc...)</i>	
L'intégration de l'activité et des comportements y attendant, dans une logique de protection du milieu et de développement durable.	<i>Connaissance de l'agenda 21 UFOLEP , et soutien par des démonstrations lors de manifestation ayant pour thème le développement durable et/ou favoriser la sensibilisation du public par des panneaux informatifs UFOLEP</i> <i>Adaptation des pratiques possibles en fonction de la situation rencontrée. (démonstration en extérieur)</i>	
Évaluation	<i>A partir des schémas référencés dans l'Annexe 4 de la Mallette Formation, établir des documents d'évaluation correspondant aux différentes étapes et aux éléments constitutifs de l'apprentissage</i>	

